



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

# PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

## LES PRIORITÉS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

D'ici dix ans, un tiers des agricultrices et des agriculteurs partiront à la retraite. Renouveler les générations en agriculture dans le contexte géopolitique mondial actuel (crises politiques, guerres, crise climatique et environnementale...) est donc un enjeu majeur. En effet, l'installation de paysan·nes nombreux·euses partout sur le territoire, dans toutes les productions et qui vivent dignement de leur métier est un préalable impératif à la mise en place d'une réelle souveraineté alimentaire. C'est-à-dire au « *le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles sans dumping vis-à-vis des pays tiers.* »<sup>1</sup>. Une loi souhaitant lier renouvellement des générations et souveraineté alimentaire est donc une absolue nécessité.

Pour la Confédération paysanne, une telle loi doit permettre la sécurisation du revenu des paysan·nes, la répartition et la sécurisation de l'accès aux moyens de production (à la terre, à l'eau, aux semences). Sans ces garanties, nous ne pourrions ni rendre le métier d'agriculteur suffisamment at-

tractif, ni relever le défi de la transition agroécologique nécessaire à l'adaptation aux dérèglements climatiques via la mise en place de modèles agricoles autonomes et économes en ressources.

Pour installer ces paysan·nes, le préalable est d'une part de protéger économiquement, socialement et réglementairement les paysan·nes pour leur assurer un revenu et des conditions de travail épanouissantes. Ainsi, les paysan·nes pourront s'engager dans la transition de leurs pratiques. D'autre part, il est nécessaire d'assurer une répartition, équitable entre toutes les paysan·nes, des moyens de production (foncier, eau) et des soutiens publics. Enfin, la gouvernance des instances agricoles nécessite d'être démocratisée pour donner un nouveau cap à l'agriculture et accompagner la diversité des porteurs de projets souhaitant s'installer.

Une loi et un pacte agricole doivent revoir fondamentalement l'agriculture française en se dotant d'objectifs ambitieux et d'outils permettant d'agir sur tous les freins à l'installation : accompagnement, formation, foncier, fiscalité, soutiens publics, revenus, etc.

<sup>1</sup> Voir l'article 15 de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des paysan·nes et autres personnes travaillant en zone rurale

# PRIORISER LA TRANSMISSION, L'INSTALLATION ET SÉCURISER NOTRE MÉTIER

## SÉCURISER LE REVENU ET LE DROIT A LA PROTECTION SOCIALE

**Protéger le revenu agricole est un impératif** : le besoin primordial des paysannes et paysans est de pouvoir vivre dignement de leur métier. La concurrence déloyale des importations à bas prix, la concentration du pouvoir dans l'aval des filières alimentaires, l'incertitude économique complexifiant l'installation sont des constats partagés par l'immense majorité des agriculteurs et agricultrices. Des prix planchers doivent permettre de protéger structurellement le revenu paysan pour toutes les productions, sécuriser la valeur du travail dans le secteur agricole et mieux répartir les marges dans les filières alimentaires. Abandonner ce sujet central à la seule évaluation des lois EGALIM est complètement insuffisant, trop incertain et trop lent. C'est pourquoi la loi d'orientation agricole doit contenir des mesures visant à :

- **Garantir dans la négociation des contrats agricoles**, que le prix d'achat des productions ne puisse être inférieur au coût de production, comprenant les charges, la rémunération du travail paysan et salarié, ainsi que la protection sociale.
- **Préciser la notion de « prix abusivement bas »** dans le secteur

## ASSURER UN ACCÈS ÉQUITABLE AU FONCIER

L'accès au foncier est le passage obligé de toute installation agricole. Les mécanismes actuels du contrôle des structures s'avèrent incapables de freiner la concentration accélérée du foncier. Aujourd'hui, les grandes exploitations se développent aux dépens des plus petites et le nombre de paysannes ne cesse de baisser. Des personnes non-agricultrices et même des sociétés financières contrôlent de plus en plus de fermes. Sans réforme de la politique des structures et de la régulation foncière, les objectifs de la loi ne seront pas atteints. Pour réussir le renouvellement des générations agricoles et augmenter le nombre de paysan-nes, il convient de :

- **Affirmer la transparence et la régulation foncière** comme objectifs des politiques publiques d'installation - transmission.
- **Dresser un inventaire des unités de production agricole et de leurs bénéficiaires effectifs** en distinguant les agriculteurs associés-exploitants des associés non-exploitants, afin de mieux mesurer la concentration foncière aujourd'hui sous-estimée ;
- **Mettre en place des observatoires opérationnels du foncier**, au niveau régional et national, recevant les informations sur l'ensemble des projets de transferts de foncier via le marché des biens immobiliers agricoles, des locations, des cessions de parts de sociétés agricoles et les mettant à disposition des candidats à l'installation ou à l'agrandissement.

agricole et alimentaire, en l'étendant aux produits importés dans un objectif de lutte contre la concurrence déloyale.

**L'amélioration de la protection sociale est fondamentale pour sécuriser et renforcer l'attractivité du métier.** C'est indispensable au maintien et renforcement des fermes les plus petites. Pour rappel, l'agrandissement fragilise l'installation et la pérennité des fermes paysannes. Retraites, droit au remplacement et au repos, indemnités journalières maladie, accès effectif au congé maternité/paternité, maladie, formation, accessible à l'ensemble des paysan-nes (diminution du reste à charge grâce à l'amélioration du crédit d'impôt), prévention et reconnaissance des maladies professionnelles... Les droits sociaux des paysan-nes doivent progresser pour s'aligner sur ceux des autres catégories socio-professionnelles.

- **Étendre le contrôle des structures à l'ensemble des transactions et harmoniser la régulation foncière** pour permettre un traitement identique de tous les paysan-nes quel que soit le mode d'accès au foncier (achat immobilier, location, prise de participation dans une société) et le statut de l'unité de production.

- **Prioriser l'emploi et la création de valeur ajoutée par hectare** en favorisant les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique dans les schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA)

- **Attribuer les autorisations d'exploiter sur la base de la surface agricole utile pondérée par agriculteurs et des priorités du SDREA** et mettre en place des autorisations d'exploiter partielles ou temporaires quand l'opération est contraire aux objectifs du SDREA ou conduit à dépasser les seuils de surface.

- **Maintenir un prix des terres et des loyers accessibles**, en supprimant de la LOA le Groupement Foncier Agricole d'Investissement (GFAI) et en supprimant du code rural les GFA exploitants ainsi que le fonds agricole.

# FORMER ET ACCOMPAGNER POUR INSTALLER 1 MILLION DE PAYSAN-NES

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

La Confédération paysanne est très attachée à la formation et à l'enseignement agricole public, levier indispensable pour une orientation agricole en faveur de la transition agroécologique et sociale.

Le renouvellement des générations et l'installation de nombreux paysan-nes dans les territoires est l'enjeu crucial.

Les priorités de la Confédération paysanne pour une formation et un enseignement de qualité :

- **Valoriser le métier de paysan-nes dans l'enseignement général**, créer plus de liens entre l'enseignement général et agricole.
- **Consolider le budget de l'enseignement agricole** pour permettre la formation réelle de tous les porteurs et porteuses de projet agricole. **Donner les moyens** aux équipes enseignantes et aux structures de développement agricoles de **revoir leur pédagogie** pour favoriser la transversalité, l'expérimentation, et l'autonomie, pour accompagner correctement chaque apprenant, apprenti-es, porteur et porteuse de projet.
- **Réviser les enseignements** afin qu'ils soient adaptés aux réalités agricoles vers **l'adaptation au changement climatique, et à la résilience des fermes. Valoriser les compétences** en lien avec les sciences du vivant, et mettre au cœur des apprentissages, l'agronomie, l'écologie, l'éthologie...
- Redonner aux établissements publics leur **rôle d'expérimentateurs** tant en termes de recherche qu'en termes de pépinières d'entreprises.
- Soutenir et développer sur tout le territoire les initiatives pour permettre aux porteurs de projet de **tester leur activité agricole** (portage temporaire d'activité) et **d'acquérir une expérience précieuse** avant de se lancer (espaces tests agricoles, stage paysan créatif, compagnonnage, etc.) en tissant des liens avec l'enseignement agricole. Ce soutien doit s'accompagner d'une grande vigilance à l'égard d'organisations, qui sous couvert d'installer des paysan-nes participent à leur précarisation en les privant de la maîtrise de leur outil de travail (entorses au statut du fermage, subordination, etc.).

## RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ENGAGÉS

Avoir la perspective d'un guichet unique pour l'installation agricole dans la loi d'orientation agricole (LOA) ne doit pas accentuer la mainmise de la FNSEA-JA sur l'installation agricole. Alors que le réseau de l'Agriculture paysanne accompagne un tiers des porteurs de projet par an, soit environ 7000 porteurs de projet, et alors que son réseau accompagne près de 60 % des installations des profils non issus du monde agricole, la politique d'installation agricole est encore largement verrouillée dans les mains du syndicat JA et des chambres d'agriculture à la gouvernance monolithique. Cela constitue un réel frein à l'accueil de tous les candidats et aux possibilités de transmission et installation. Nous revendiquons donc :

- **La démocratisation de la gouvernance des chambres d'agriculture** par l'inscription dans la loi d'un scrutin proportionnel aux élections professionnelles et un financement équitable des organisations syndicales
- **La reconnaissance effective et financière de tous les acteurs impliqués et compétents dans l'accompagnement à l'installation-transmission** (avant, pendant et après), et notamment du réseau des ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural).
- **Adapter la formation, les soutiens et le parcours à l'installation à la diversité des profils** (plus de 40 ans, non-issus du milieu agricole) et des projets (installation progressive, collective, petites fermes, etc.),
- **Accompagner les porteurs de projet à toutes les étapes** : avant l'installation (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
- **La transition agroécologique doit être incitée** avec un accompagnement sur le terrain notamment grâce à des aides à l'installation vers des projets agroécologiques et socialement viables.

## CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA TRANSMISSION

- **Accompagnement à la transmission** : Améliorer la mise en relation entre repreneur, cédant et les différentes structures d'accompagnement, faciliter la transmission progressive, développer le tutorat.
- **Inciter les paysan-nes à transmettre leur ferme** : Soutiens à la transmission, revalorisation des retraites agricoles et retrait des aides PAC pour les retraités.
- **Créer une fiscalité incitative à la transmission.**

# ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE VERS L'AGRICULTURE PAYSANNE

Lors de leur installation, les paysan·nes doivent être incités à mener une transition agroécologique de la ferme transmise vers l'Agriculture paysanne. Cette transition est à la fois territoriale, sociale, climatique et écologique. L'Agriculture paysanne est la seule réponse adaptée aux enjeux actuels et à l'urgence de réduction des émissions de carbone, de préservation de l'eau, de la biodiversité tout en permettant de nourrir la planète.

Les fausses solutions proposées, telles que la compensation carbone et biodiversité, l'intensification de l'élevage, le triptyque « robotique – numérique – génétique », la méthanisation, ne sont pas des leviers de transition. L'effondrement de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'eau, la désertification des campagnes, la perte du sens du métier de paysan·ne sont autant d'enjeux qui nécessitent une approche multifactorielle de la transition.

Les priorités de la Confédération paysanne pour encourager la transition agroécologique vers l'Agriculture paysanne :

- **Protéger les communs** (eau, terre, infrastructures écologiques, pollinisateurs...) pour préserver notre capacité de production à long terme.
- **Conditionner l'obtention des aides publiques à l'installation vers des projets agroécologiques.**
- Accompagner et soutenir fortement les paysans pour **s'affranchir de l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse**, avec notamment un soutien fort à l'agriculture biologique et une protection économique face aux marchés libéraux.
- **Relocaliser les productions** en lien avec les besoins alimentaires locaux :
  - Relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective et de l'aide alimentaire.
  - Réintroduire sur tous les territoires un élevage paysan, une production de fruits et légumes frais, une production de protéines végétales,
  - Mettre en place des filières de transformation relocalisée (ex : abattoirs de proximités et/ou mobiles, légumeries, etc.).

■ **Introduire un droit à l'eau** : priorisation de l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation des productions qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture ; plafonnement des autorisations de volumes d'eau pour l'irrigation selon le nombre d'actif·ves sur la ferme et en fonction des productions ; gestion transparente et démocratique de la ressource en eau ; aides publiques pour des pratiques qui préservent la ressource et permettent d'infiltrer l'eau dans les sols, mettre fin aux méga-bassines.

■ **Accompagner et soutenir les pratiques agroécologiques de l'Agriculture paysanne** : la diversification et l'autonomie des fermes, la polyculture élevage, la remise à l'herbe des animaux et le maintien des prairies permanentes, la réintroduction et à l'entretien d'infrastructures agroécologiques sur les fermes. Seuls leviers capables d'enrayer le changement climatique. Le revenu paysan doit passer par la production et non par un marché de la tonne de carbone.

■ **Encourager et favoriser le développement d'un système semencier paysan** en orientant une partie des aides publiques dédiées à la recherche vers les semences paysannes, véritable réponse **aux changements climatiques** sans droit de propriété intellectuelle sur le vivant et **sans OGM**.